



## **Compte-rendu du CSAR du 01/03/2024 :** **JOP, Concours, Négociation sociale, Rapport social Unique 2022,** **Égalité Femme – Homme**

L'alliance était représentée par Johann PASCOT, Emilie PATTEYN, Laure JEANNIN, Julien V et Anne-Flore J.

L'administration était représentée par Sarah LACOCHE, André SCHWOB, Hélène CHARPENTIER, Ary BEAUJOUR, Claude HEDOUX, Véronique CONZELMANN et Ludovic SENAND.

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO a fait part de ces revendications en déclaration liminaire.**

*En préambule :*

Le décret du 24 janvier ne remet pas en cause le protocole DGAL-DGCCRF. La Directrice Générale a indiqué ne pas souhaiter de mobilisation des agents CCRF sur le sujet et qu'elle restera vigilante sur ce point.

Concernant la crise agricole, la mobilisation a été faite largement mais la CCRF n'est pas en première ligne. Les préfets ont été mobilisés car certains producteurs refusent de répondre sur les contractualisations et l'administration souhaite une remontée d'information. L'administration fera un message sur le sujet.

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO a demandé dans sa déclaration liminaire de la transparence sur la mission Bonne Pratique de Fabrication (BPF) des cosmétiques qui serait déléguée.**

L'administration précise qu'il s'agit d'un sujet sensible avec des interventions de contrôles des autorités chinoises voulant surveiller les BPF dans les entreprises françaises. En raison de ce contexte, **une réflexion est faite sur le fait d'avoir une autorité de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau de certification et un second niveau très rigoureux par la CCRF.** Sans ce dispositif, la CCRF serait amené à faire beaucoup de contrôles alors que nous ne disposons pas des moyens nécessaires. La volumétrie de la CCRF sera limitée. **L'administration a demandé des renforts sur cette mission.**

### ◆ JOP

- **En centrale :**

Régime de travail pour les agents de centrale et gestion des difficultés pour se rendre sur site. Mise en place de solutions pour limiter les difficultés : gestion des congés, télétravail, et gestion des personnels

requis. Pas de congés imposés, mais il est nécessaire de les planifier dès à présent. Questionnement sur le télétravail en dehors de sa résidence classique en raison des difficultés de déplacement dans Paris et l'Île de France. L'idée est de pouvoir élargir les lieux mais sans que cela devienne des vacances. La DG indique qu'elle fera preuve de souplesse. Le télétravail pourra aller jusqu'à 5 jours par semaine.

Concernant les astreintes, les services concernés sont les services informatiques et les sous directions 1C, 5A, 1A, 6D et la cellule presse. Cela ne représenterait qu'une vingtaine de personnes.

Le déplaçonnement de l'indemnité télétravail est à l'étude à la DGAFP

#### **- Services déconcentrés**

Sont concernées entre autres, la DDPP59, IDF, Marseille, Bordeaux, Lyon Saint-Etienne et Chateauroux. Au sein de ces directions départementales, il n'y a pas de contrainte particulière liée à la présence (50 %) pour 50 % d'entre elle. L'administration va s'assurer auprès du Ministère de l'Intérieur de l'absence de consignes aberrantes dans les directions (amalgame avec les forces de l'ordre). Il est nécessaire d'éviter les surmobilisations inutiles.

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO a demandé si l'arrêté de déplaçonnement du CET s'appliquait bien à l'ensemble des agents.**

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO demande un déplaçonnement de l'indemnité télétravail .**

Concernant les gardes d'enfants, il est nécessaire de faire remonter les difficultés le plus rapidement possible afin de pouvoir mettre en œuvre des solutions. Pour les colonies de vacances, la clôture des inscriptions va être reportée au 18 mars où actuellement il reste 1000 places (Bercy ayant réservé 500 places supplémentaires).

Une formation interministérielle (ccrf et travail) sur la gestion des relations contrôleurs-contrôlés aura lieu le 21 juin et la formation initiale propose d'ores et déjà d'un module de formation sur le sujet.

L'administration a demandé que l'octroi des primes devrait être octroyé dès lors qu'il y a un impact sur la prise de congés (hors contraintes habituelles ) et proportionnelle au temps de mobilisation. Des discussions sont encore en cours sur le sujet à la DGAFP. Le montant maximum prévu est de 1500€.

Concernant les accréditations, il sera possible d'actionner un système d'urgence.

Concernant les risques de fouilles, les directeurs de sites seront sensibilisés sur ce point avec des contrôles facilités.

#### **◆ Négociation sociale**

Le point sur l'indemnitaire est impacté en raison des annonces ministérielles relatives au budget. À ce stade, **l'administration n'a pas d'information de l'impact sur la DGCCRF mais a plaidé qu'il ne fallait pas que cela obère notre administration** alors même que le budget 2023 a été utilisé à 99 % notamment en raison des frais de déplacement. **L'administration espère être exonérée des restrictions budgétaires.** Une étude d'impact sera faite concernant le plan stratégique et si le budget ne le permet pas, certains points devront être abandonnés. **La Directrice Générale a indiqué porter le sujet des départements à faible effectif mais aussi sur les moyens du SCL et de leurs effectifs.**

La DGCCRF comptait 2780 télétravailleurs en 2022.

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO réaffirme son opposition à toute rémunération au mérite qui ne permet pas de garantir un service public républicain.**

#### ◆ Concours

Après des années de lutte, victoire : Le concours de B (après validation par le secrétariat général de Bercy) a donc été validé et réouvert !

Externe : 24 postes

Interne : 15 postes

Interne spécial : 6 postes

Aptitude : 13 postes dès ce 1<sup>er</sup> semestre (pour rappel, ce nombre de poste dépend du nombre de nominations aux concours... si tant est que tous les postes soient pourvus !

#### ◆ Rapport Social Unique 2022

En 2022, la DGCCRF comptait 2598 agents payés. Un rapport du sénat indique qu'un effectif plancher de 7ETP/ département , toutefois sans recrutement conséquent cet objectif est difficile à atteindre. L'administration admet la fragilité des départements à petit effectif. L'administration indique avoir des difficultés pour recruter en centrale et dans les petits départements.

**L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO dénonce la baisse des effectifs et demande d'urgence un abondement en effectif .**

#### ◆ Égalité Femme/Homme

La DGCCRF a été labellisée Égalité et Diversité. La dynamique d'égalité Femme-Homme fonctionne bien à la DGCCRF.

#### ◆ Divers

L'alliance CFTC CCRF & SCL / CCRF FO a fait remonter les difficultés organisationnelles pour suivre les formations continues. En effet, de plus en plus de formations imposent l'utilisation d'un ordinateur et d'une connexion internet qui ne sont plus fournis par l'ENCCRF. Or, cela impose aux collègues d'emmener leurs outils de travail, si tant est qu'ils en disposent car tous les agents ne sont pas dotés d'un ordinateur portable et d'un téléphone professionnel avec accès à internet.

**Dans le contexte inflationnel, les agents de la DGCCRF sont de plus en plus sollicités de toutes parts, alors même que les effectifs fondent depuis de nombreuses années et en l'absence de revalorisation suffisante :  
Pour une revalorisation du point d'indice,  
Pour des effectifs,  
Contre la rémunération au mérite  
TOUS MOBILISÉS le 19 MARS 2024 !**

